

# Journal altiligérien de la pause café



## **Une publication commune intersyndicale : pour quoi faire ?**

En cette rentrée 2022, nous avons décidé de donner un nouvel élan à « Lacharem pas ! », journal qui vous est d'ores et déjà familier puisque depuis deux ans environ, il est régulièrement diffusé dans les collèges, lycées et salles des maîtres-ses de notre département de Haute-Loire.

La nouveauté, c'est que nous avons décidé, à partir de ce numéro, de nous réunir en intersyndicale pour vous proposer une publication commune : ainsi des militant-es de la CGT Educ'action, de la FSU et de Solidaires, prendront régulièrement la plume pour aborder des sujets qui traitent de l'actualité et de la réalité de nos métiers.

« Lacharem pas ! », c'est d'abord l'idée d'un syndicalisme enraciné en Haute-Loire, dans nos établissements et nos écoles ; des analyses qui partent du terrain, des expériences que nous vivons dans nos quotidiens enseignants et des inquiétudes ou espoirs qui nous traversent. Mais c'est aussi l'idée que face à ce qui menace nos métiers et la qualité du service public, mieux vaut s'unir autour de nos convictions communes et bâtir un front capable de porter un projet émancipateur pour l'École, et qui œuvre pour la transformation sociale, féministe et écologique de notre société.

Dans un contexte de crise durable et globale (économique et sociale, politique, écologique), le syndicalisme apparaît plus que jamais nécessaire pour combattre les offensives néo-libérales et autoritaires, défendre les travailleurs.euses et les services publics, œuvrer à la conquête de nouveaux droits. Or, au lieu de se renforcer comme digue contre les inégalités, nous faisons parfois le constat amer que le syndicalisme s'étiole et recule, peine parfois à mobiliser, sous les assauts d'un pouvoir trop content d'en finir avec le paritarisme et de réduire notre présence dans les instances à un simple rôle de caisse d'enregistrement, quand ce n'est pas de courroie de transmission pour des collègues de plus en plus isolé.e.s et précarisé.e.s.

Comment répondre à cette offensive générale ? Commençons par compter nos forces ! La morosité des collègues n'est-elle pas aussi en lien avec l'éparpillement de nos forces ?

Dans bien des luttes, nous – CGT, FSU et Solidaires –, nous travaillons déjà main dans la main, en confiance et sans exclusive. Nous bâtissons des listes intersyndicales, quand cela est possible, dans nos CA d'établissements. Les divergences d'appréciation, si elles peuvent exister à la marge, ne sont en aucun cas un frein à l'action commune : ces divergences procèdent le plus souvent de différences de priorisation que de désaccords de fond.

Ce qui nous réunit est bien plus fort que ce qui nous éloigne : « Lacharem pas ! » en est un témoignage combatif.

Les auteur-es du numéro

# CAP

## **La disparition des commissions paritaires, un jalon de la destruction du statut de la fonction publique**

En décembre, dans quelques semaines, nous voterons dans le cadre des élections professionnelles de la fonction publique. A cette occasion, il n'est pas inutile de revenir sur l'importance de la représentation syndicale et sur la mise à mal des instances professionnelles issues des élections professionnelles, notamment les CAPA, les commissions administratives paritaires pour moitié composées de membres de l'administration de l'Education nationale et pour l'autre moitié, des représentants syndicaux des personnels.

**Les CAP, de quoi s'agit-il ?**

Avec l'adoption de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, c'est l'ensemble des commissions administratives paritaires et des groupes de travail sur la gestion des carrières et sur le mouvement qui ont été supprimées. Ce ne sont pas des modifications anodines : chaque fonctionnaire, notamment de l'Education nationale, voit sa carrière gérée par l'administration ; il s'agit principalement de l'avancement et du mouvement c'est-à-dire deux éléments essentiels de la vie professionnelle des personnels et dont les modalités ont des conséquences très importantes sur leur vie quotidienne. Les CAP étaient uniquement



consultatives mais elles permettaient une transparence indispensable à tout fonctionnement qui se proclame démocratique.

### **Concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour les personnels ?**

Depuis 2020, le mouvement aussi bien interacadémique qu'intra-académique a lieu sans aucune transparence : les mutations sont désormais gérées par la seule administration sans aucun droit de regard des élus des personnels sur la réalité, la qualité et le respect de l'équité dans la mise en œuvre des règles de mobilité. Le Service Public est une des plus grandes constructions de l'histoire de notre pays. La tenue de commissions paritaires en était un des leviers démocratiques absolument indispensable par lequel un regard extérieur pouvait vérifier que les règles étaient respectées.

La gestion des carrières avec la mise en place des PPCR a fortement diminué les différenciations d'avancement pour les personnels (seuls trois moments sont susceptibles de leur apporter un avancement accéléré de carrière) mais l'absence de CAP depuis 2021 et l'absurdité de la gestion administrative génèrent de forts ressentiments chez les collègues dans un contexte de diminution du pouvoir d'achat.

### **Quel est l'objectif de la destruction des CAP ?**

Ne nous y trompons pas, ce retrait de l'espace public d'un bien commun est un jalon de plus dans la détermination de ceux qui oeuvrent à la disparition d'un modèle social construit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : en effet, tout pouvoir nécessite un contre-pouvoir alimenté par des règles communes et de contrôle, et non soumis à la seule autorité de quelques personnes. Il ne nous apparaît pas fortuit que l'impossibilité désormais de vérifier la gestion du mouvement soit concomitante du blocage de ce même mouvement visible depuis plusieurs années : le nombre de ZR a explosé et le nombre de postes fixes sur établissement est en voie de disparition tant les perspectives sont réduites à peau de chagrin dans certaines disciplines.

Pour la seule Haute-Loire, sur l'ensemble des enseignants du second degré, 49 postes ont été pourvus dont un grand nombre de postes en zone de remplacement. Pour des disciplines nombreuses comme les mathématiques, 8 postes fixes pourvus

pour 3 en zone de remplacement ; en lettres modernes, 6 postes fixes pour 2 en ZR ; en histoire-géographie, aucun poste fixe mais une ZR : le mouvement est entièrement bloqué d'année en année.



### **Que reste-t-il des CAP ?**

Elles n'existent aujourd'hui que sous la forme des commissions disciplinaires c'est-à-dire des commissions qui sanctionnent un agent dans le cadre de poursuites disciplinaires. Dans ces commissions disciplinaires, le Rectorat est en même temps juge et partie ce qui en fait une procédure complètement biaisée et uniquement à charge.

### **Bilan et perspectives :**

Ainsi, en détruisant le paritarisme, indispensable au dialogue social, le gouvernement s'attaque frontalement à la Fonction publique, au Statut général des fonctionnaires et aux missions publiques qu'ils exercent, poursuivant sa politique libérale pour réduire à n'importe quel prix la dépense publique et refonder un nouveau modèle de société néolibéral.

Nous devons combattre cette casse en nous mobilisant aussi bien par le vote aux élections professionnelles, qui sera un marqueur de l'importance que les collègues donnent à la représentation syndicale et plus globalement du collectif, que par les actions pour faire cesser cette destruction massive de nos acquis sociaux.

**Face à l'attaque à venir de nos retraites,  
luttons tous ensemble !**

*Hélène FOLCHER, CGT Educ'action 43*



## **ATSEM : Pour la reconnaissance du métier, pour le passage en catégorie B !**

Les ATSEM jouent un rôle essentiel auprès des enfants et aux côtés des enseignants qu'elles assistent au quotidien. Fortement mobilisées dès le début de la pandémie en 2020, les ATSEM ont répondu présent, elles se sont adaptées à des protocoles sanitaires successifs, elles ont assuré leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles et contraignantes.

Leur engagement et leur investissement ont été enfin reconnus mais il faut que cela se traduise maintenant par des décisions concrètes ! Cette reconnaissance passe par le salaire et par l'amélioration des conditions de travail.

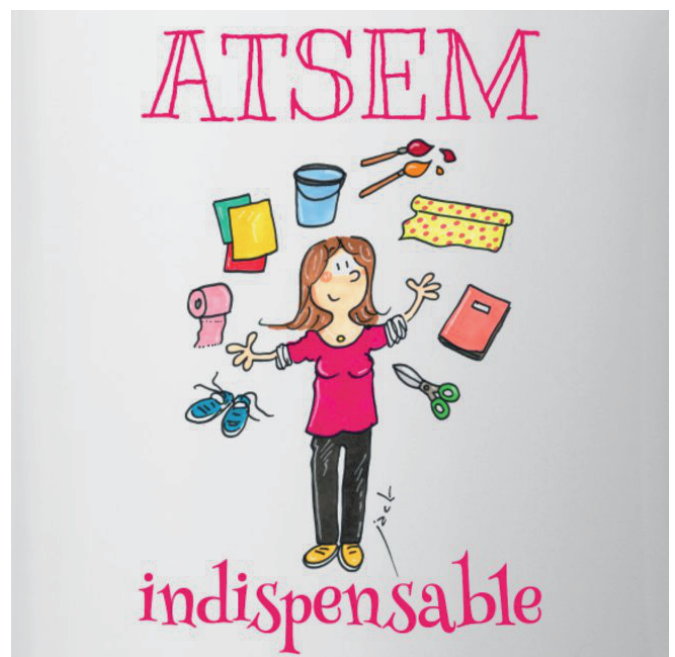
ATSEM, c'est une profession qui demande une qualification, des formations, un niveau de responsabilités. Exercé très majoritairement par des femmes le métier est marqué par la précarité, les temps de travail non complets subis, la pénibilité, l'usure professionnelle liées à la charge et aux conditions de travail... Les ATSEM et les auxiliaires de puériculture et de soins avaient jusqu'à très récemment des carrières similaires en catégorie C : cadre d'emplois accessible uniquement par concours sur titres de même niveau, déroulement de carrière sur deux grades et mêmes grilles de rémunération. Ces professionnelles exercent des responsabilités chacune dans leur domaine (soins, petite enfance) de niveau équivalent. Depuis le 1er janvier 2022, le passage en catégorie B, obtenu à juste titre pour les auxiliaires de soins et de puériculture, n'a pas été étendu aux ATSEM.

Actuellement les milliers d'ATSEM vivent cette situation comme une profonde injustice et une dévalorisation de leurs concours et de leur métier. La FSU Territoriale est aux côtés des ATSEM pour porter la revendication du passage en catégorie B : c'est une mesure juste de reconnaissance de ces professionnelles ! Exclues également du périmètre d'attribution du complément de traitement indiciaire (CTI), les ATSEM refusent d'être « les oubliées » du gouvernement, alors qu'elles sont de vraies professionnelles de la petite enfance, qu'elles

appartiennent à la communauté éducative et qu'elles sont essentielles au bon fonctionnement du service public. La FSU Territoriale, aux côtés des ATSEM, revendique :

- ▶ le passage en catégorie B des ATSEM dès maintenant
- ▶ le dégel immédiat du point d'indice
- ▶ 1 ATSEM par classe
- ▶ la clarification de la double hiérarchie
- ▶ la reconnaissance de la pénibilité du métier
- ▶ la fin des temps non complets subis
- ▶ le remplacement en cas d'absence
- ▶ la traduction concrète de l'appartenance à la communauté éducative, reconnue dans le Code de l'Éducation, par la présence avec voix délibérative au conseil d'école
- ▶ une charte ATSEM nationale mise en place dans toutes les écoles et construite conjointement avec l'Éducation nationale.

*Jean Pierre RIOUFRAIT, pour la FSU territoriale.*



## 1er degré - Quel bilan pour Jean-Michel Blanquer en Haute-Loire ?



Le bilan de Blanquer dans le premier degré, c'est avant tout une profession abîmée par le rétrécissement de la liberté pédagogique, la multiplication des injonctions (guide lecture CP ...), la quasi-disparition de la formation continue, le pilotage par les évaluations et une concentration excessive sur les fondamentaux.

Pour les élèves, rien de nouveau dans le département pour faire face à la difficulté scolaire puisqu'aucune école n'a bénéficié de CP/CE1 dédoublé. Pire, les quelques postes de « Plus De Maîtres Que De Classes » existants ont été supprimés 1 an après l'arrivée du Ministre. Un dispositif pourtant globalement salué dans les écoles.

De même, la baisse démographique que connaît notre département aurait pu être l'occasion de créer des dispositifs efficaces pour réduire les inégalités. A la place, ce sont au total 32 classes qui ont été perdues depuis la rentrée 2017 sur le département entraînant notamment la fermeture pure et simple de 3 écoles.

Blanquer c'est enfin une loi qui en rendant la scolarité obligatoire à 3 ans (alors que près de 98% des enfants la fréquentaient déjà) permet surtout un financement annuel supplémentaire de 100 millions d'euros du privé par les fonds publics. Une loi avec peu d'incidence dans notre département, les écoles privées maternelles étant déjà très largement financées par les communes. Notons toutefois que le privé qui perdait du terrain au début des années 2000 connaît depuis 2015 une hausse légère mais continue pour s'établir à environ 33% dans le primaire à la rentrée 2022.

Thomas DECOEUR, SNUipp-FSU 43



## **Un été chaud et une douche froide à la rentrée !**



Cet été fut un déclic, une prise de conscience des conséquences du dérèglement climatique pour beaucoup d'entre nous. 80 % des français affirment maintenant avoir réalisé que les conséquences de ce réchauffement étaient déjà là... et malheureusement les scientifiques nous disent qu'il va falloir s'habituer à vivre avec...

M. Macron a appelé à la sobriété, mais nous ne pouvons pas faire de grosses économies d'énergie et de ressources naturelles avec de petits gestes. Pour améliorer la situation il faudrait agir de manière importante sur les transports, le chauffage et l'industrie car le problème majeur est l'utilisation immodérée du pétrole. La cause en est le capitalisme financier

mondialisé qui ne prend jamais, ou très rarement en compte les limites environnementales. Pour trouver et mettre en place des solutions innovantes et durables il nous faut des ouvriers, des ingénieurs et des décideurs hautement qualifiés.

Mme Borne demande aux entreprises de diminuer de 10 % leur consommation en énergie mais ceci va se traduire pour nombre d'entre elles par une réduction de leur activité. En effet, on ne peut pas réduire l'activité des machines sans réduire l'activité économique. Et les entreprises les plus touchées seront naturellement les plus petites et les plus fragiles.



## Une fois que nous avons fait ce triste bilan, que faire ?

Il faut placer l'argent au bon endroit, car de l'argent il y en a. Par exemple, savez-vous que les éoliennes ne sont pas si renouvelables que cela ? L'énergie produite est renouvelable mais les dispositifs de production ne le sont pas du tout, ils sont faits de métal. Déployer cette technologie de manière massive demande un accès aux métaux qui est fortement augmenté, or les mines dans le monde produisent de moins en moins ou ont besoin de plus en plus d'énergie pour produire les mêmes quantités de métal.

Les scientifiques qui travaillent sur le dérèglement climatique affirment qu'il va falloir investir massivement dans l'éducation de la population, d'ailleurs ils placent cet objectif en tête avant l'investissement dans l'installation de nouveaux champs de panneaux photovoltaïques ou de nouvelles zones d'éoliennes offshore (projets souvent très onéreux subventionnés massivement par l'état). En effet selon eux, plutôt que de croire que les nouvelles technologies feront des miracles, ou d'attendre le bon vouloir de chacun, ou de contraindre la population, il serait beaucoup efficace et rentable d'acquérir de l'information et de la formation pour tous, d'avoir les idées beaucoup plus claires et acquérir de la maîtrise sur le sujet pour faire évoluer les choses dans le bon sens. Mais tout cela est un peu long et ennuyeux pour le pouvoir central qui voudrait d'un coup de baguette magique mettre en place des actions avec des résultats visibles dans les trois mois qui suivent. Étant donné que le volontariat est trop lent et qu'on ne veut pas investir dans

l'éducation... il va falloir contraindre ! et cela va être douloureux pour certaines personnes. Or il y a déjà des personnes qui souffrent et la proportion de celles-ci va augmenter. Et bien sûr ce sera encore les plus précaires qui seront touchés en premier. Les préconisations principales des scientifiques sont de rendre prioritaire l'enseignement des conséquences du dérèglement climatique.

## Quel est le rôle de l'école dans tout cela ?

Comment les générations futures peuvent-elles imaginer le monde de demain sans les connaissances requises ? Comment les éducateurs que nous sommes, peuvent-ils l'enseigner sans les moyens, les outils et les connaissances appropriés ?

A quoi sert de savoir compter si on ne s'en sert pas pour comprendre le monde actuel et les inégalités grandissantes ? A quoi sert de savoir lire si ce n'est pas pour acquérir des connaissances et un esprit critique acérés ? A quoi sert d'apprendre l'histoire si ce n'est pas pour mettre en perspective le monde demain avec le passé ? Mieux vaut prévenir que guérir ! Mieux vaut éduquer maintenant plutôt que de chercher des rustines aux problèmes de demain. Or les dernières réformes et le management carnassier de ces dernières années qui font de l'école une machine à éliminer et à formater vont à l'encontre de l'objectif principal de celle-ci qui est de former des citoyens hautement qualifiés, libres et éclairés.

M. N'Diaye a beau parler d'excellence, d'égalité et de bien-être, dans le domaine de l'écologie, comme dans tous les autres, nous en sommes très loin. A nous de nous battre pour aller chercher les moyens et les personnels qui nous manquent pour enfin former des citoyens, libres et éclairés, et développer l'esprit critique qui manque cruellement à la population actuellement.

Laure-Line DAÏON, CGT Educ'action

Pour aller plus loin : Jancovici "Commission d'enquête sur le coût réel de l'électricité" au Sénat -

<https://www.youtube.com/watch?v=MULmZYhvXik&t=163>

9s



## L'enseignement public des langues régionales ? « Lacharem pas ! »



Elles forment un paysage linguistique varié ainsi qu'un milieu culturel riche et hétérogène. La France n'en compte pas moins d'une dizaine, réalité qui, décidément, bat en brèche l'image d'un pays monolingue pour le placer dans la catégorie des pays plurilingues – c'est-à-dire la plupart des pays du monde. Basque, breton, gallo, catalan, corse, occitan – langue d'oc, langues d'Alsace ou des pays mosellans, tahitien, langues créoles, langues mélanésiennes : on les appelle langues, mais aussi dialectes, ou encore patois, des termes parfois utilisés dans un sens dépréciatif, qui témoignent dès lors de la relation difficile du pays à ses idiomes. À propos de désignation, on rappellera au passage l'aphorisme du linguiste letton de langue yiddish Max Weinreich : « une langue est un dialecte avec une armée et une flotte ». Ou bien, plus proche de nous, l'historienne Mona Ozouf, spécialiste de la Révolution française, qui écrit, dans son livre de mémoires passionnant sur une enfance vécue dans un milieu enseignant et bretonnant (ses parents étant proches des idées libertaires et émancipatrices du pédagogue Célestin Freinet) : « Nous connaissons par cœur les arguments que l'arrogance française n'a cessé d'opposer à ce qu'elle nomme à l'ordinaire un patois, et les bons jours un idiome. » Une façon de rappeler à ceux qui en douteraient encore que la distinction langue/dialecte relève davantage de la sociolinguistique que de la linguistique descriptive car en fin de compte, quand une personne parle, c'est bien une langue qu'elle parle... Dans d'autres pays, on parle de langues nationales ; mais en France, où la langue de la République est officiellement le français qui ne partage son monopole avec aucune autre, on parle de langues régionales, car sans être un lien exclusif, la langue est bien liée au territoire, et le territoire en porte d'ailleurs les multiples empreintes, à tel point que passer d'une région à l'autre, c'est un peu s'ouvrir à une nouvelle dimension linguistique et culturelle qui va nettement au-delà de quelques anecdotes lexicales. À condition, peut-être, d'avoir été sensibilisé à l'observation des milieux ou écosystèmes linguistiques...

Les langues régionales ont une valeur patrimoniale et font partie intégrante de l'identité nationale ou transfrontalière. Certaines langues nous rapprochent en effet d'autres pays, formant ainsi de véritables communautés linguistiques : on parlera par exemple de « parcours romans » pour désigner l'ensemble de langues provenant du latin (italien, espagnol, français, occitan, catalan,

portugais, roumain...). Mais au-delà de leur valeur patrimoniale, les langues régionales ont une valeur anthropologique et culturelle, et peuvent être vues comme un moyen de contrer le risque bien réel de standardisation des pratiques linguistiques et la « Starbuck culture » planétaire qui gomme les différences, les aspérités, la richesse et, en définitive, la beauté du monde et de ses représentations au profit d'une lingua franca – le plus souvent l'anglais – hégémonique et elle-même appauvrie. Mais à en écouter certains, qu'importe que cette langue véhiculaire soit appauvrie, puisqu'elle ne servirait qu'aux échanges professionnels, commerciaux, et non aux relations humaines et intellectuelles. La réduction utilitariste de la langue à sa dimension communicationnelle aux dépens de ses aspects culturels et littéraires est un fléau que bien des enseignants de langues déplorent.

Le mandat adopté par la FSU lors du dernier congrès de Metz (2022) va dans le sens d'une défense ferme des langues régionales, minoritaires, ou plutôt "minorées". Ce n'est pas une simple approche patrimoniale qu'il nous faut porter mais la défense de la diversité des langues et leur non-hiérarchisation. Sans oublier que dans certains territoires, en Outre-mer par exemple, la majorité des langues régionales sont aussi encore des langues maternelles (ce qui n'est plus le cas de toutes), et que donc, l'enjeu politique, culturel et humain est grand. Mona Ozouf rappelle, avec l'écrivain Ernest Renan, que la langue est le « vrai signe de l'activité créatrice de l'esprit, qui marie le sensible à l'intelligible ». Or la langue régionale est aussi une langue de culture et de création contemporaine, elle est vivante et changeante, bien plus qu'un fossile figé, simple témoignage d'un temps qui fut : comme les autres langues, elle est une matière en devenir. Dans ce mandat, la FSU rappelle aussi que la minorisation des langues régionales découle d'un manque de volonté à l'heure de les proposer dans le champ scolaire – un manque de volonté qui se



**Pour que  
vivent  
nos langues**

traduit par un manque de moyens et de postes offerts aux concours d'enseignement.

Le collectif « Pour que vivent nos langues », soutenu par des organisations syndicales à différents échelons – dont la FSU de Haute-Loire – insiste sur les enjeux culturels de la transmission de langues qui sont aussi vectrices de mémoires et de littératures : on pense bien sûr à la richesse de la poésie bretonne, ou créole, ou encore, plus proche de nous, à la littérature provençale qui a fait rayonner dans l'Europe entière la fin'amor et, plus récemment, a fait de Frédéric Mistral, l'auteur de *Mirèio*, un prix Nobel de littérature. Les langues parlées sont aussi des langues écrites, depuis plus ou moins longtemps, et demandent donc à être étudiées et transmises pour que vive une mémoire littéraire qui pourra à son tour générer de nouvelles plumes. Les dangers, à plus ou moins long terme, de perdre la connaissance des langues régionales, sont les mêmes que ceux de perdre les langues anciennes : la déculturation, l'oubli de soi dans une sorte d'amnésie culturelle, la perte de réflexes plurilingues pourtant essentiels au moment d'appréhender la langue française. On pense à l'utilité de la grammaire contrastive qui – les professeurs de langues étrangères le savent ! –, aide nos élèves à découvrir le fonctionnement de leur propre langue ; ou bien encore à la possibilité de comprendre les toponymes et d'identifier le sens de bien des mots, que ce soit grâce à l'étymologie latine ou par le recours au substrat de la langue autochtone.

« Pour que vivent nos langues », il faut une véritable politique volontariste de renforcement des langues régionales, comme de l'ensemble des langues anciennes ou des langues dites « à faible diffusion ». Elles ont en commun le fait d'être minorées, accusées de capter des moyens (maigrichons, en outre...) pour quelques élèves seulement, et donc de déranger l'organisation des enseignements et la répartition des moyens. L'adoption pour toutes et tous de langues « hégémoniques », et l'abandon des langues minoritaires, serait tellement plus simple et pratique ! Mais à quel prix ? Celui d'un appauvrissement culturel.

Pour aller plus loin :

Mona OZOUF, *Composition française. Retour sur une enfance bretonne*, Paris, Gallimard, 2009.

Jean SIBILLE, *Les langues régionales*, Paris, Flammarion, 2000.

Il est heureusement révolu (du moins, on l'espère), le temps où le plurilinguisme était accusé de freiner la maîtrise du français chez l'enfant. Aujourd'hui on sait au contraire que l'éducation plurilingue présente bien des avantages, pas seulement sur le plan linguistique et culturel mais aussi sur le plan cognitif : apprendre plusieurs langues, quel que soit leur statut, c'est enrichir son lexique, acquérir une certaine souplesse mentale et être capable de développer des stratégies d'apprentissage en autonomie. Mais pour autant, il n'existe pas de véritable politique plurilingue en France, où les enfants sont enfermés dans un monolinguisme pendant trop longtemps, sans que cela n'ait d'ailleurs d'effets positifs sur leur niveau de maîtrise du français. Car si la Tour de Babel s'est effondrée, ce n'est pas à cause de la variété des vocables mais de leur réduction à des formules : c'est la perte du sens des mots qui pose problème, et non pas la diversité de leurs origines. Plus l'on connaît de langues, plus le rapport à la langue s'enrichit, plus l'on compare, réfléchit, plus elle devient objet de questionnement et de jeux philologiques : c'est tout une approche du monde sensible et abstrait qui, par l'amour des mots, se densifie.

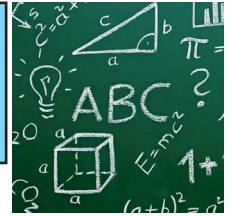
Et en Haute-Loire ? Nos organisations syndicales soutiennent l'enseignement des langues régionales. Mises à mal par la réforme du collège qui a renforcé la concurrence entre disciplines ; par la réforme du lycée qui a réduit fortement la diversité des langues optionnelles (LVC, LCA), qu'elles soient régionales, anciennes ou « à faible diffusion ». Nous demandons davantage de moyens et donc le fléchage d'heures. On ne peut s'en tenir aux seules logiques comptables qui viseraient à « faire le plein » de salles de classes sans considération pour la spécificité et les enjeux des matières enseignées. La transmission des langues régionales ne peut être exclusive des établissements catholiques sous contrat et des écoles privées laïques de type Calandreta qui mettent au cœur de leur projet pédagogique les bénéfices d'une éducation plurilingue : la FELCO (Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc) milite pour que l'occitan trouve toute sa place dans l'école publique.

Louise POMMERET, SNES - FSU





# La rubrique du prof de Maths



Soit l'inflation prévue sur l'année 2022. L'augmentation de 3,5% du traitement des fonctionnaires engendrera donc bien une baisse du pouvoir d'achat pour tous les fonctionnaires sur l'année 2022. Selon le gouvernement lui-même cette inflation va se poursuivre en 2023, ont-ils prévu d'augmenter de nouveau le point d'indice ou les fonctionnaires vont-ils encore subir une baisse du pouvoir d'achat ? A nous de forcer la décision...

Source : Insee

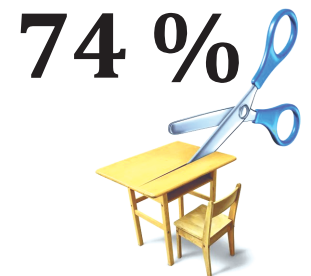


C'est le nombre de contrats d'apprentissages interrompus en Bac Pro (chiffre de février 2021).

Ce nombre grimpe même à 30 % en CAP. Ce qui prouve que l'apprentissage ne résout absolument pas les problèmes que rencontre la voie professionnelle. Ne jurer que par l'apprentissage comme le fait le gouvernement revient à accepter de laisser plus d'un apprenti sur quatre sur le carreau.

Source : Inserjeunes

C'est la proportion de la population française qui estime que les pouvoirs publics n'agissent pas assez en faveur de l'éducation. Il est urgent de donner à l'éducation nationale les moyens de fonctionner correctement.



Source : Enquête réalisée par Harris Interactive en ligne du 4 au 11 juillet 2022



C'est le montant d'aides publiques distribué annuellement aux entreprises. Pour l'essentiel, elles ne sont soumises à aucun contrôle. Cela représente :

- 25 % de la masse salariale soumise à cotisations du secteur privé (environ 600 milliards d'euros par an).
- L'équivalent du déficit public en 2022.
- 2 250 euros par habitant

Source : CGT : économie : derrière les milliards, des choix !

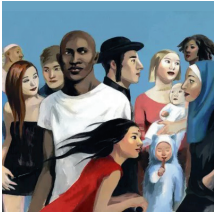
Cela représente les profits de Total en 2021.

- C'est 200 000 fois le salaire annuel moyen (cotisations sociales comprises) dans l'entreprise.
- 6 milliards d'euros de profits, c'est ce qui resterait si le groupe Total avait doublé tous les salaires en 2021 (masse salariale mondiale du groupe = 8 milliards d'euros).
- C'est un milliard de plus que le déficit du système de retraites de 2020, année marquée par la crise sanitaire.



Source : CGT : économie : derrière les milliards, des choix !

Benoit Hurel, CGT Educ'action



## Racisme, racisme institutionnel, racisme d'Etat

L'erreur est souvent commise dans les mouvements syndicaux, mais aussi dans une grande partie des organisations « progressistes » d'assimiler le racisme essentiellement à l'extrême-droite et de définir des stratégies de luttes antiracistes par rapport à cette analyse. Si cela était aussi simple, comment expliquer les records de partis racistes, islamophobes aux dernières élections ? Comment comprendre en se contentant de suivre ce fil d'analyse que ces partis, appuyés sur des puissants réseaux sur le net ont pu bénéficier depuis des années d'une audience médiatique inégalée, leur permettant de banaliser dans les discours des concepts aussi racistes que « préférence nationale » ( ou « priorité nationale » ), « grand remplacement » ( qui est une notion violemment complotiste!) ou « remigration ». Il est trop facile pour la lutte antiraciste de réduire ces idéologies nauséabondes à des groupuscules fascistes ou néo fascistes qui auraient fini par contaminer par une sorte de capillarité le reste de la société en ramenant un racisme transformé et périphérique depuis la deuxième guerre mondiale à un concept central dans les discours politiques. Le racisme, l'islamophobie, l'antisémitisme, la négrophobie, la romophobie... et leur traduction politique avec le fascisme ne seraient l'œuvre que d'individus nostalgiques du IIIe Reich, de la France de Vichy ou des aigris de la défaite coloniale de la France en Algérie.

Face à ces individus, il y aurait la République. République Immaculée, comme la nomme Omar Slaouti et Olivier le Cour Grandmaison dans « Racismes de France » (1), qui par ses « valeurs » serait le principal rempart à ce racisme et justifierait des « fronts républicains » derrière elle où se retrouveraient toutes les forces rejetant ( au moins dans les mots) le racisme.

Sortons de cette fable, qui peut faire rêver une partie des héritiers de SOS racisme, appendice du gouvernement socialiste des années 80, qui en individualisant la question du racisme et en occultant le racisme d'État, a permis à ces gouvernements de détourner la question raciste de ses réalités et d'enfermer les populations qui en

étaient les victimes dans des quartiers qui allaient se ghéttoïser créant des poches de pauvreté encore plus pauvres que les pauvres blancs qu'ils voulaient-prétendaient-ils - défendre ! Le racisme, comme le sexisme ou le patriarcat est une réalité transversale qui touche tous les espaces politiques et sociaux y compris d'une bonne partie de ceux qui se revendiquent de l'émancipation sociale comme les partis de gauche ou les syndicats.

Cette individualisation du racisme permet d'évacuer le poids d'autres formes de discriminations au travers d'un racisme institutionnel, d'un racisme d'État. Il est difficile de faire comprendre la part d'un racisme systémique qui est l'héritage de notre histoire coloniale et esclavagiste qui a permis « l'ensauvagement » de nos sociétés ( A lire le discours d'Aimé Césaire sur le colonialisme en 1950). Le « génie » européen du XIXe, dont la France occupe une des premières places, a construit un racisme sur la hiérarchie des races qui a donné une légitimité tant à la colonisation qu'au génocide de la seconde guerre mondiale. Ce même « génie », avec toujours la France en son centre a transformé ce racisme biologique -parce qu'après le génocide il était devenu politiquement incorrect- en racisme culturel, celui de population extra européenne qui ne pourrait pas s'adapter à nos cultures porteuses de modernité, donc supérieures !

Ce discours, qu'il soit intentionnel ou pas, est celui porté par la plupart des médias en stéréotypant les populations racisées. Chômeurs abusant des prestations sociales, responsables des incivilités, refusant de s'intégrer en obligeant les femmes à porter le voile, sexistes et violeurs, responsable de la délinquance... les clichés s'égrènent autant qu'un épi de maïs. C'est la situation vécue avec la mobilisation en 2021 pour Madama et les autres migrant-es. La communication de la préfecture, c'est à dire de l'État, en présentant ces jeunes comme des délinquants par le doute systématique sur leurs papiers, en insistant sur les « troubles à l'ordre public » qu'ils représenteraient parce qu'ils auraient soi-disant des faux papiers !, et les envoyant en correctionnel pour ces mêmes raisons, contribuent à cette image dans l'opinion du

migrant/délinquant, donc inassimilable et expulsable. S'y rajoute que cette assimilation doit passer par la réussite scolaire, celle de l'école du libéralisme, c'est à dire y être le meilleur, le « winner » ! celui qui n'est pas le premier, le meilleur ouvrier, n'est pas assimilable ! Assimilable pour l'État devenant la mutation totale du migrant-e en un bon « gaulois », comme aimait le rappeler l'ex président Sarkozy (« Nous ne nous contenterons plus d'une intégration qui ne marche plus, nous exigeons l'assimilation. Dès que vous devenez français, vos ancêtres sont gaulois. »). Les accusations des préfectures face aux recours en TA (Tribunal administratif) des OQTF (Obligation de quitter le territoire français) montrent une vision partagée qui relève d'une politique plus globale. Pour être régularisé, il faut dans l'esprit de ces gens être assimilé, c'est à dire avoir abandonné tout son héritage culturel pour l'adoption de la Civilisation européenne. Pour un peu, on oserait demander au noir de se blanchir. En fait, c'est la fin d'un mythe tenace, celui d'une France pluriculturelle et pluriethnique que l'on acceptait quand les étrangers étaient européens (Mais pas musulmans comme les Albanais et pas trop pauvres comme les Roumains !).

On oublie trop souvent que la construction de notre Etat-Nation s'est faite sur une matrice esclavagiste et colonisatrice, construisant une identité nationale fantasmée et mythifiée face à des peuples sauvages tout juste bons à être dominés et colonisés. (Voir le fameux discours de Jules Ferry sur la colonisation « il faut dire que les races supérieures ont un droit vis à vis des races inférieures »). Cette construction a fortement marqué nos institutions de l'école à la santé (cf Racismes de France) et à instaurer une mécanique raciale dans l'Etat, produisant des statuts sociaux et politiques différenciés et hiérarchisés selon les origines. C'est le racisme d'État, qui est soumis à répression quand on le dénonce, comme les parents d'accueil de Madama

ont pu en faire l'expérience. La France, étant le seul pays colonisateur et esclavagiste n'ayant pas encore reconnu les massacres racistes et leur répercussions dans les institutions, au contraire des EU, du RU, de la Belgique... les Présidents américains n'hésitent pas à parler de racisme institutionnel à propos des violences policières contre les noirs... qu'ils ne viennent pas faire de discours au Puy !) (2). C'est ce racisme d'État qui contribue, au même titre que celui des partis racistes, à la création d'un ennemi intérieur et à la fascisation de nos sociétés. Si la France n'est pas un état raciste, au sens où l'on peut le définir avec des régimes qui s'appuient sur des lois racistes comme par exemple l'Afrique du Sud avec l'apartheid, elle assume tout de même des lois discriminantes, comme celle sur le « séparatisme » votée avec peu d'opposition et n'hésite pas à utiliser

son bras armé contre les populations des quartiers populaires qui sont surtout composées de personnes noires et arabes.(3) Elle n'hésite pas non plus à utiliser ses institutions pour se débarrasser des victimes des catastrophes planétaires : guerres, crise climatique, pauvreté... qui viennent chercher refuge chez nous, catastrophes dont les pays impérialistes (donc la France) sont les

principaux responsables !

Nos organisations syndicales, la CGT, FSU et Solidaires n'ignorent pas les luttes antiracistes parce qu'elles ont compris qu'elles étaient aussi une réponse aux crises du capitalisme. En effet, la survie du capitalisme passe pour la classe dirigeante par une division du monde ouvrier. En détournant les pauvres blancs contre les encore plus pauvres racisés, il évite une confrontation avec le patronat et son soutien qu'est l'État. En revanche, il est plus difficile de faire accepter qu'au delà de cette division il y a une vision identitaire nationale construisant un « peuple » blanc homogène reposant sur une histoire idéalisée dépassant la lutte de classe, s'opposant à une population « inassimilable » dont en fait l'ennemi intérieur. La question du racisme, du





racisme d'État montre bien ce processus de fascisation et, en tant que syndicalistes il est essentiel pour nous de mettre en avant le racisme dans toutes nos luttes ce qui permettra, en plus de freiner cette fascisation, de construire un front entre

syndicalisme et victimes du racisme. Sans cette volonté de front commun, nous risquons fortement de partir vaincus sur de nombreux combats.

Eric DURUPT, Sud Educ

1 : Sous la direction de Omar Slaouti et Olivier le Cour Grandmaison, Racismes de France, Ed.La Découverte

2 : par ex : George Bush en 2020 à propos de l'assassinat de George Floyd par un policier blanc : « Cette tragédie, qui s'inscrit dans une longue série de tragédies similaires, soulève une question incontournable : comment mettre fin au racisme systémique dans notre société », ou Kamala Harris dans son discours d'investiture parlant de « racisme institutionnelle »

3: On ne dit pas assez que notre République et ses valeurs tant vantées a été à l'origine de corps de police chargée spécifiquement de population. Au début du XIXe il y avait des fiches anthropométriques pour mieux surveiller et contrôler les tziganes, dans les années 20 est créée la Brigade Nord Africaine, qui au nom de l'égalité entre les citoyens est devenue en 1953 la Brigade Anti-Violence, mais en gardant la même fonction : contrôle, pression, terreur dans les quartiers d'origine africaine. Son action était d'un tel pacifisme que cette BAV, a donné le mot Bavure. Puis, c'est elle qui dans les années 70 est devenue la BAC. Le racisme fortement présent dans cette unité policière est bien institutionnellement ancrée depuis de nombreuses décennies !

## **Sommaire :**

### **Page 2 :**

La disparition des commissions paritaires, un jalon de la destruction du statut de la fonction publique.

### **Page 4 :**

Atsem : Pour la reconnaissance du métier, pour le passage en catégorie B

### **Page 5 :**

1er Degré - Quel bilan pour Jean-Michel Blanquer en Haute-Loire ?

### **Page 5 :**

Un été chaud et une douche froide à la rentrée !

### **Page 7 :**

L'enseignement des langues régionales ? "Lacharem Pas !"

### **Page 9 :**

La rubrique du prof de Maths.

### **Page 10 :**

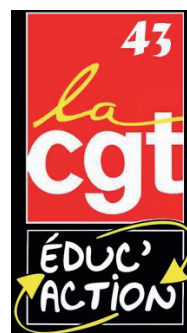
Y a-t-il un racisme d'état ?



04 71 09 03 28  
sud-education43@orange.fr



04 71 04 07 09  
fsu43@fsu.fr



06 25 23 56 89  
cgteducation43@gmail.com

Maison des syndicats  
4 Rue de la passerelle 43000  
Le Puy en Velay